



## VILLE DE CREST RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COUVE CRESTOISE 2022

### ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Crest organise, en partenariat avec la confrérie de la couve crestoise, un concours de couve crestoise, pour les amateurs.

Le but est de promouvoir la couve crestoise, emblème de la ville de Crest, partout et en tout lieu afin que ce gâteau provençal de la période de Pâques soit connu.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne à l'exclusion des membres organisateurs et leur famille. Sont aussi exclus du concours les professionnelles des métiers de la gastronomie.

Une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse).

Le lancement du concours débute le 1er avril 2022, clôture des inscriptions le 8 avril 2022.

L'inscription au concours se fait :

- soit par mail à [secretariat.maire@mairie-crest.fr](mailto:secretariat.maire@mairie-crest.fr)
- soit par téléphone au 04.75.76.64.41.

A mentionner lors de l'inscription : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail.

Un mail sera envoyé à chaque participant pour confirmer l'inscription effective au concours.

Les participants devront remettre une couve, réalisée par leurs soins, **le samedi 9 avril 2022 à 9h, en Mairie (Salle Max Tabardel)**, pour présentation et dégustation de leur couve.

### ARTICLE 3 : JURY, PALMARÈS ET LOTS

Le jury sera composé d'élus municipaux et de membres de la confrérie de la couve crestoise.

Les couves seront présentées de manière anonyme aux membres du jury qui évalueront l'esthétique, le goût et le respect des aspects mentionnés ci-dessous.

La couve sera jugée sur les aspects suivants :

- Dimensions : 20 à 30cm de diamètre maximum,
- Forme en nid de poule,
- Les poules et les œufs devront être façonnés pour orner la pâte.

Le résultat du concours sera communiqué lors de la remise de prix à l'issue de la cérémonie, et seront diffusés sur les réseaux sociaux de la commune.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours de couve.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le concours de couves comprend 3 prix : 1<sup>er</sup> prix, 2<sup>e</sup> prix, 3<sup>e</sup> prix. Les lots remportés par les participants sont les suivants :

**1<sup>er</sup> prix :**

- 1 diplôme
- 1 cours de cuisine spécial pâtisserie avec Rodolphe Dejour
- 1 tablier souvenir
- Intégration dans la Confrérie de la couve cretoise
- 1 entrée au centre d'art de Crest
- 1 toque de la Confrérie de la couve cretoise

**2<sup>e</sup> prix :**

- 1 diplôme
- 1 cours de cuisine spécial pâtisserie avec Rodolphe Dejour
- 1 tablier souvenir
- 1 rouleau à pâtisserie

**3<sup>e</sup> prix :**

- 1 diplôme
- 1 cours de cuisine spécial pâtisserie avec Rodolphe Dejour
- 1 tablier souvenir

#### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans aucune réserve.

**Contact pour tout renseignement :**  
*Karine WUNENBURGER*  
*Mairie de Crest*  
*Place du Docteur-Rozier - 26400 CREST*  
*04.75.76.64.41*  
*secretariat.maire@mairie-crest.fr*